



COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept juin à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....28  
Votants.....33

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur DURAND**

**Délibération numéro :**  
**2021/125**

**Tableau des effectifs :**  
**modification**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 24 juin 2021, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 11 juin 2021  
La Maire



**ETAIENT PRESENTS :** Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Karine HAUMAITRE, Maguelone GUIBERT

**ETAIENT EXCUSES :** Corine MORA, Patrick PES, Charlie MEDEIROS, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Thierry SOLIER

**PROCURATIONS :** Corine MORA pouvoir à Catherine JOUVE, Patrick PES pouvoir à Jean-Louis JALLAGEAS, Charlie MEDEIROS pouvoir à Thierry PEREZ-LAFONT, Daniel DIAZ pouvoir à Alain NAYRAC, Thierry SOLIER pouvoir à Christophe SAINT PIERRE

**ETAIENT ABSENTS :**

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Frédéric BILLAUD, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pris notamment en son article 34 qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant que les créations de poste correspondent aux avancements de grades ainsi qu'aux promotions internes réalisées sur l'année.

Considérant la volonté de la municipalité de contribuer à la résorption de l'emploi précaire par la mise en stage d'un agent contractuel au sein du service de la Cuisine centrale, il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet.

Considérant des mobilités internes au sein du service Espaces verts, il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet ainsi qu'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet.

Considérant la nécessité d'anticiper le départ en retraite du Directeur au sein du service de la Police municipale, il convient de créer un poste de Directeur de Police municipale à temps complet.

Considérant la volonté de la municipalité de contribuer à la résorption de l'emploi précaire par la mise en stage d'un agent contractuel au sein du service Education, il convient de créer un poste d'ATSEM principal de 2ème classe à temps non complet (28 heures).

Considérant l'avis de la Commission des ressources humaines en date du 2 juin 2021, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

	CREATION	DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL	DATE
3	adjoint technique principal de 2ème classe	Temps complet	01/06/2021
1	adjoint technique	Temps complet	01/07/2021
1	rédacteur principal de 2ème classe	Temps complet	01/06/2021
1	technicien	Temps complet	01/07/2021
3	adjoint administratif principal de 1ère classe	Temps complet	01/06/2021
4	agent de maîtrise principal	Temps complet	01/06/2021
1	agent de maîtrise	Temps complet	01/07/2021
2	adjoint technique principal de 1ère classe	Temps complet	01/06/2021
2	ATSEM principal de 1ère classe	Temps complet	01/06/2021
1	ATSEM principal de 2ème classe	Temps non complet (28 heures)	01/07/2021
1	adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	Temps complet	01/06/2021
1	adjoint d'animation principal de 2ème classe	Temps complet	01/06/2021
1	brigadier-chef principal	Temps complet	01/06/2021
1	directeur de Police municipale	Temps complet	01/07/2021

1. D'approuver les modifications du tableau des effectifs comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS AGENTS PERMANENTS AU 01/07/2021

Cat.	Filière	Grades	Effectif		Création de poste	Suppression de poste	Solde effectif		Équivalent temps plein	
			Théorique	Pourvu			Théorique	Pourvu		
A		Attaché principal	8	8			8	7	7	
		Attaché	5	5			5	5	5	
	Technique	Ingénieur hors classe	1	1			1	1	1	
		Ingénieur	2	1			2	1	1	
	Culturelle	Conservateur de bibliothèque	1	1			1	1	1	
		Attaché de Conservation du patrimoine	1	1			1	1	1	
	Police	Directeur de Police Municipale	1	1	1		2	1	1	
	Total catégorie A			19	18	1	0	20	17	17
	B	Administrative	Rédacteur principal de 1ère classe	2	2			2	2	2
			Rédacteur principal de 2ème classe	2	2	1		3	3	3
Rédacteur			5	5			5	5	5	
Technique		Technicien principal de 1ère classe	8	8			8	8	8	
		Technicien principal de 2ème classe	4	4			4	4	4	
		Technicien	3	3	1		4	4	4	
Sportive		Éducateur APS principal de 1ère classe	7	7			7	7	7	
		Éducateur APS principal de 2ème classe	2	2			2	2	2	
		Educateur	1	1			1	1	1	

		Assistant de conservation principal 1ère classe	1	1			1	1	1
		Assistant de conservation principal 2ème classe	3	3			3	3	3
	Culturelle	Assistant de conservation	2	2			2	2	2
		Assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1	1			1	1	1
	Animation	Animateur	1	1			1	1	1
Total catégorie B			42	42	2	0	44	44	44
C	Administrative	Adjoint administratif principal de 1ère classe	35	35	3		38	37	36,50
		Adjoint administratif principal de 2ème classe	11	11			11	8	8,00
		Adjoint administratif territorial	11	10			11	10	9,77
	Technique	Agent de maîtrise principal	26	26	4		30	28	28,00
		Agent de maîtrise	22	22	1		23	20	20,00
		Adjoint technique principal 1ère classe	36	35	2		38	37	36,47
		Adjoint technique principal 2ème classe	33	32	1		34	31	29,17

	Adjoint technique territorial	61	60	1		62	59	58,95
Sociale	ATSEM principal de 1ère classe	17	17	2		19	19	18,75
	ATSEM principal 2ème classe	4	4	1		5	2	2,00
Culturelle	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	5	5	1		6	6	5,80
	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	2	2			2	1	0,80
	Adjoint du patrimoine territorial	8	8			8	8	7,60
Police	Brigadier-chef principal	5	5	1		6	6	6,00
	Gardien-Brigadier	5	5			5	4	4,00
Animation	Adjoint d'animation principal 2ème classe	2	2	1		3	3	3,00
	Adjoint d'animation territorial	4	4			4	3	2,80
Total catégorie C		287	283	18	0	305	282	277,61
TOTAL GENERAL		348	343	21	0	369	343	338,61

2. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

**Emmanuelle GAZEL**

La Maire de Millau  
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée



La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
012-211201454-20210617-2021DL125-DE  
Reçu le 24/06/2021

Acte dématérialisé